

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

REÇU A LA PRÉFECTURE
27 SEP. 2006

Colmar, le

2006 - 00476

ARRETE

DSOL

du **19 SEP. 2006**

**portant fixation des prix de journée 2006
du Foyer « Les Sources » à ORBEY**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 SEP. 2006

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2006, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer « Les Sources » à ORBEY sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	206 262,00 €
Groupe II :	1 028 117,36 €
Groupe III :	244 420,00 €
Total dépenses :	1 478 799,36 €
Recettes :	
Groupe I :	1 456 099,36 €
Groupe II :	17 111,00 €
Groupe III :	5 589,00 €
Total recettes :	1 478 799,36 €

ARTICLE 2 :

Les Prix de Journée applicables au Foyer « Les Sources » à ORBEY sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2006 à :

FAHG : 121,71 €

FAHT : 61,49 €

Les tarifs afférents à la réservation correspondent aux prix de journée hébergement ci-dessus mentionnés diminués du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 27 SEP. 2006
	Publication - Notification le ... 29 SEP. 2006



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées - Personnes Handicapées
en charge de la Notification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER